

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise

Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-

Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4



## Un aveuglement volontaire

Sous le titre «Le Tessin est submergé par l'arrivée de migrants de Méditerranée», dans *24 heures* du 16 juin dernier, Mme Judith Mayencourt évoque «l'urgence de la situation au Tessin». Le nombre des requérants augmente considérablement, comme celui des personnes sans autorisation de séjour: «Le Tessin est débordé.» «Ses centres d'enregistrement sont totalement embouteillés.»

Le conseiller d'Etat tessinois Norman Gobbi demande à la Confédération de fermer sa frontière sud.

«En début d'année, nous dit encore Mme Mayencourt, le Secrétariat aux migrations (SEM) tablait sur 29000 demandes d'asile cette année (contre 23 700 en 2014). Mais il est probable que les chiffres seront revus à la hausse.» Vu l'évolution du Moyen-Orient, cette hausse a même toutes les chances de prendre la forme de pics sans commune mesure avec l'augmentation que nous vivons actuellement.

En ce sens, si la volonté de la conseillère fédérale Sommaruga d'accélérer les procédures d'asile est en soi judicieuse, elle ne permettra que de ralentir l'augmentation du nombre de dossiers sur la table et de requérants sur notre sol en attente d'une décision.

Le SEM a annoncé l'ouverture de nouvelles places d'accueil temporaires au Tessin. Trois abris de la protection civile ont été ouverts. Mme Mayencourt demande si cela suffira, et pour combien de temps. Il paraît que «la Confédération planche sur la question». Bon. La principale solution évoquée: ouvrir, dans toute la Suisse, de nouveaux centres d'hébergement temporaires et agrandir ceux qui existent. Là encore, nous ne sortons pas de la perspective du traitement administratif et au cas par cas d'une immigration de masse.

Le Conseil fédéral est allé rendre visite *in corpore* au centre de requérants de Riggisberg, dans le canton de Berne. Dans cette opération publicitaire dilatoire, M. Ueli Maurer fut le seul à se montrer courageux, c'est-à-dire normalement désagréable, et à ne pas donner de faux espoirs.

Mgr Felix Gmürr, évêque de Bâle, dans son discours de remise du prix Caritas à M. Gabriele Del Grande, journaliste, a donné son point de vue<sup>1</sup>: «Dans notre politique envers les réfugiés et les migrants, nous devrions montrer plus de sympathie au lieu d'exclusion. C'est aussi valable pour celles et ceux qui prennent les décisions politiques.» Fondée en ce qui concerne l'attitude du chrétien à l'égard des étrangers qui sont chez nous et respectent notre droit, la

position du prélat est irresponsable sur le plan politique, sa formule refusant *a priori* toute limite à nos possibilités réelles d'accueil.

Le récipiendaire du prix Caritas était dans la même ligne, affirmant du haut de sa grandeur que l'«impression d'être envahis par les migrants est erronée» et proposant «d'octroyer 200 000 visas européens par an, ce qui correspond au nombre de personnes qui arrivent par la mer chaque année». Il fondait sa proposition sur le fait que «la mobilité est un droit qui appartient à tout le monde».

Quand on déclare qu'il ne s'agit pas seulement de chiffres, mais de malheureux qui ont tout perdu et que la simple humanité nous contraint de loger et de nourrir, on ne dit qu'une partie de la vérité. Car les requérants ne sont pas que des cas individuels. Ils représentent aussi des réalités collectives qu'on occulte trop facilement. Ils sont porteurs de cultures, de mœurs, de manières d'être familiales, sociales, religieuses, étrangères à la culture du lieu. Beaucoup des nouveaux arrivants n'ont même pas d'autre culture que celle de la guerre des rues et de la lutte pour la survie quotidienne.

Là est le nœud de la question. Car au rythme croissant de leur installation, leurs exigences à l'égard de la société et de l'Etat ne pourront qu'augmenter elles aussi. Tout naturellement, je le dis sans ironie, ils demanderont que les lois incorporent mieux leurs usages, notamment matrimoniaux, judiciaires et religieux, que les écoles tiennent davantage compte de leurs spécificités culturelles, qu'ils puissent, autant que les nationaux, disposer de la rue pour manifester et de l'espace sonore pour appeler à la prière. Cette physique sociale finira tôt ou tard par s'imposer.

On a lu que M. Dalil Boubakeur, recteur de la grande mosquée de Paris, prototype du musulman modéré, avait proposé qu'on mette les églises chrétiennes «vides» à la disposition des musulmans. Cela a suscité quelques réactions. Alors, on a lu qu'il ne s'agissait que d'une simple «conversation tout à fait impromptue et sans aucune intentionnalité». Peu importe, la machine est amorcée, on peut-être certains qu'on en reparlera sous peu.

On blâme l'attitude tessinoise – en espérant lâchement que le destin nous dispensera de nous trouver dans la même situation (trop tard: cet article était écrit quand nous sommes tombés sur *24 heures* du 18 juillet: «Vaud peine à faire face à un flux record de requérants»).

On ne veut pas voir que les Tessinois voient leur canton en train de perdre

son identité, son âme collective, cette réalité séculaire que l'Etat cantonal et la Confédération ont pour devoir premier de défendre. C'est un signe désespéré que nos confédérés tessinois nous envoient. Mais, pareil aux trois petits singes, le monde officiel ne voit rien, n'entend rien et ne dit mot.

La demande de M. Gobbi est probablement conforme à l'accord de Schengen, qui prévoit la possibilité de rétablir des frontières dans des situations exceptionnelles. Cependant, au vu des traités que nous avons signés, de la situation de désordre international et de notre propre faiblesse, une telle solution sera très difficile à concevoir, à décider et à appliquer. Elle sera probablement décevante dans ses résultats. Mais il est juste de l'examiner à fond, sereinement, en en pesant les avantages, les inconvénients, les risques.

Pour cela, il faut commencer par nommer les choses et reconnaître les faits. Il faut émettre des prévisions vraisemblables à partir des statistiques et de leur évolution, sonder notre capacité psychologique, morale, sociale de supporter ce flux croissant d'arrivants, en tirer des critères qui permettront de juger quand nos limites sont atteintes, prévoir dès maintenant les mesures que nous devons prendre quand on y arrivera. Il faut aussi, parallèlement, exiger des autres Etats signataires que l'espace Schengen, qui devait remplacer les frontières des Etats par une frontière commune, tienne ses promesses.

Olivier Delacrétaz

<sup>1</sup> «Cette impression d'être envahis par les migrants est erronée», Lucie Monnat, *24 heures* du 20 juin dernier.

## La liste des jours fériés s'allonge. Certains nez aussi

**Lu dans la presse** – Le 16 juillet, à l'occasion de la fin du Ramadan, Barack Obama a souhaité un «Joyeux Aïd» aux citoyens musulmans des Etats-Unis et a exprimé le désir que ce jour devienne férié pour tous les écoliers américains. Il a ainsi appuyé la décision de la ville de New York d'inscrire des fêtes musulmanes dans la liste des congés scolaires. En juin, il avait déjà invité plusieurs musulmans à la

Maison Blanche pour partager un repas marquant la rupture quotidienne du jeûne.

Les journalistes raillent volontiers les 18 à 24% d'Américains qui croient encore que leur président est musulman. Apparemment, Barack Obama ne fait pas beaucoup d'efforts pour dissiper ces doutes.

P.-G. B.

## L'UE profite du référendum grec pour imposer des conditions encore plus draconiennes



# Bossonnens

Jouxant la frontière du canton de Vaud, au sud-est de Palézieux, la commune fribourgeoise de Bossonnens abrite sur son territoire un important site médiéval, peu connu du grand public. Cet ensemble, qui s'appuie sur un éperon rocheux et boisé, comprend un château *stricto sensu*, soit la résidence d'un seigneur, d'une part, et un bourg en pente croissante, que domine une tour de guet à son point culminant, d'autre part. Les deux composantes du site, entourées chacune d'une enceinte à l'origine, sont séparées par un fossé encore bien visible aujourd'hui.

Longtemps envahies par la végétation, ces ruines ont fait l'objet d'importants travaux de débroussaillage et de consolidation durant les années nonante. Des fouilles archéologiques, menées depuis 2004 par le Service archéologique de l'Etat de Fribourg, permettront sans doute à terme de mieux connaître la localisation des bâtiments et leurs phases de construction. Actuellement, les descriptions publiées se fondent pour l'essentiel sur des observations topographiques et des données textuelles<sup>1</sup>.

La partie la plus ancienne du château de Bossonnens remonte à la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un donjon carré, d'appareil mégalithique (gros blocs de poudingue), qui garde l'entrée d'une plate-forme où subsistent les traces de plusieurs bâtiments. Au Moyen Age, on y trouvait en particulier un corps de logis, un puits et une chapelle dédiée aux saints André et Théodule. La courtine formée de moellons qui borde cette terrasse date, semble-t-il, de la seconde moitié du

XIII<sup>e</sup> siècle. C'est à cette époque plus récente qu'il faut attribuer la construction du bourg, qui se composait de deux rangées de cheseaux (parcelles constructibles), séparées par un chemin. Non loin du fossé, on aperçoit encore les vestiges d'une ou deux maisons médiévales, ce qui rehausse l'intérêt du site pour le visiteur. A l'extrémité opposée, surplombant le bourg, une tour circulaire massive, munie d'une archère, permettait de surveiller le chemin en direction d'Attalens.

Situé à proximité de l'ancienne route romaine conduisant de Vevey à Avenches via Oron et Moudon, Bossonnens est mentionné pour la première fois vers l'an Mil dans un rôle de cens (liste de biens et revenus) du chapitre cathédral de Lausanne à Vevey et aux environs. Hormis cette attestation isolée, on ignore tout des destinées du village durant deux cents ans. Il est probable qu'il appartenait à la maison de Blonay, dont relevaient Attalens et Granges aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles.

Lorsque Bossonnens réapparaît dans les sources, dès les années vingt du XIII<sup>e</sup> siècle, la localité se trouve aux mains des seigneurs d'Oron, qui l'ont peut-être héritée des Blonay. Entre 1282 et 1304, l'un des membres de la famille d'Oron, Amédée I<sup>er</sup>, déjà maître d'Attalens, agrandit la seigneurie de Bossonnens au nord-est, en acquérant notamment Remaufens et La Rougève. Riche aristocrate, il prête de l'argent à certains couvents romands, ainsi qu'au comte de Savoie. Bien que les preuves

documentaires fassent défaut, c'est très probablement Amédée d'Oron qui a fondé le bourg de Bossonnens, après avoir érigé la grosse tour ronde.

Pourtant l'essor de la «ville» de Bossonnens sera de courte durée. L'étroitesse du site et l'absence de franchises limitent l'établissement d'une population nombreuse, attirée par de meilleures conditions d'existence. Hormis quelques chapelains, les habitants du bourg demeurent pour l'essentiel des paysans, taillables ou hommes liges. On ne constate ni développement d'un artisanat spécialisé ni émergence d'une bourgeoisie. D'un point de vue économique, Bossonnens dépend du marché de Vevey, auquel il emprunte sa mesure; il subit aussi la concurrence de localités mieux placées, comme Oron et Châtel-Saint-Denis.

Ces conditions défavorables expliquent la stagnation de Bossonnens durant le XIV<sup>e</sup> siècle. Lorsque Aymon II d'Oron, dépourvu d'héritier mâle, meurt en 1375/1376, la seigneurie échoit à sa fille cadette, Marguerite, alors que l'aînée, Catherine, obtient Attalens. Dans son testament de 1410, Marguerite d'Oron lègue Bossonnens à ses fils Nicod et Aymon, issus d'un premier mariage avec François de La Sarraz. Dès lors, ce sont des représentants de la famille noble de La Sarraz qui dirigent la seigneurie de Bossonnens. En fait, ils se désengagent progressivement de ce territoire peu attractif, en concédant le four banal aux habitants du lieu et en vendant à des tiers de nombreux droits et cens. Lors

des Guerres de Bourgogne, en 1475, l'incendie du château par les Bernois et les Fribourgeois aggrave encore le déclin de la seigneurie. Finalement, en 1513, Georges de La Sarraz, qui souffre de difficultés financières, préfère céder Bossonnens au duc Charles III de Savoie, en échange de revenus dans la châtellenie de Vevey.

Pendant deux décennies, l'ancienne seigneurie de Bossonnens est alors une châtellenie savoyarde, qui dépend directement du duc. Mais cette nouvelle position se trouve rapidement compromise en raison du conflit opposant Berne à la Savoie. Au début de l'année 1536, les Bernois envahissent le Pays de Vaud sous prétexte de porter secours à Genève, menacée par le duc. Craignant le passage à la Réforme, les gens de Bossonnens, qui ont déserté le bourg depuis longtemps, se placent sous la protection de Fribourg. En février, de laborieuses négociations entre Bernois et Fribourgeois aboutissent à un accord en vertu duquel les premiers abandonnent aux seconds Châtel-Saint-Denis, Surpierre, Attalens et Bossonnens, mais gardent Vevey sous leur domination. Le territoire de Bossonnens, auquel se rattache le village de Granges, devient un bailliage fribourgeois, statut qu'il conservera jusqu'à la chute de l'Ancien-Régime.

Alexandre Pahud

<sup>1</sup> La principale étude sur Bossonnens est celle d'Ivan Andrey, *Le château et le bourg de Bossonnens au Moyen Age. Etude documentaire*, Fribourg, 1985. Malheureusement jamais publiée, elle existe sous la forme d'un manuscrit dactylographié que l'on peut emprunter à la BCU de Fribourg.

## Soumission, un roman

D'aucuns résument assez sèchement *Soumission*, dernier roman de Michel Houellebecq, paru chez Flammarion, en 2015: une France islamisée, en 2022, après la victoire de la «Fraternité musulmane», un parti qui s'allie au PS et à l'UMP face au FN, avec Bayrou en premier ministre. On découvre ce tableau à travers les yeux de François, un universitaire asocial, encore plus dépressif que les précédentes figures houellebecquiennes, et spécialiste de l'écrivain Huysmans, son seul allié, surtout après le départ en Israël de l'étudiante avec laquelle il couche. Houellebecq ne s'interdit aucun raccourci: les femmes se couvrent les jambes, le chômage est effacé par leur retrait du marché du travail, les universités sont rebaptisées «islamiques». François assiste passif à la transformation, en tâchant de régler sa quête personnelle de la foi: catholicisme sur les traces de son romancier fétiche (François ne croit pas en la Trinité), ou islam, pour réintégrer la Sorbonne qui impose désormais la conversion à ses professeurs? Ce sera, à l'issue du livre, l'islam pour deux raisons: la polygamie et le triplement de son salaire<sup>1</sup>.

Malgré son décor très bien planté, malgré de nombreuses allusions savantes à de nombreuses doctrines philosophiques, *Soumission* n'est ni islamophobe ni islamophile – parce que ce roman raconte et montre, sans démontrer. A la fin de l'histoire, l'avè-

nement d'un nouveau régime, et un changement de statut social, laissent espérer à François des épouses «dignes d'être aimées», en même temps qu'ils le rendent, soudainement, capable d'aimer. En effet, François se trouve galvanisé par la perspective d'une deuxième vie – dans laquelle il n'y aura rien à regretter de la première, ni la solitude ni la laïcité laïcarde. Le propos de *Soumission* est donc romanesque: ce livre raconte comment François va en arriver à ce stade de sa vie, en même temps qu'il montre les états d'âme de cet homme au cœur sec, «aussi politisé qu'une serviette de toilette».

Cependant, *Soumission* ne décrit pas «un monde laid dans une prose encore plus laide»<sup>2</sup>. Cette prose est adaptée à notre monde comme un antidote l'est à un poison: elle répond, peu ou prou, à un «besoin de métaphores inédites, quelque chose de religieux qui intègre l'existence des parkings souterrains»<sup>3</sup>. Un passage, consacré à Rocamadour, le montre: «Le site était [...] impressionnant, et il était extrêmement visité. Le renouvellement permanent des touristes venus des quatre coins du monde qui se succédaient, tous un peu différents, tous un peu similaires, un caméscope à la main, pour parcourir avec ébahissement cet enchevêtrement de tours, de chemins de ronde, d'oratoires et de chapelles qui escadaient la falaise me donna au bout de

quelques jours l'impression d'une espèce de sortie du temps historique, et c'est à peine si je remarquais, au soir du second dimanche électoral, la large victoire de Mohamed Ben Abbas.»

Dans cette même veine, *Soumission* montre l'amour d'un homme, apparemment sec de cœur, pour la littérature, ou plutôt pour certains littérateurs. Cela nous vaut un passage – tronqué en cette occurrence – mémorable entre tous: «[S]eule la littérature peut vous donner cette sensation de contact avec un autre esprit humain, avec l'intégralité de cet esprit, ses faiblesses et ses grandeurs, ses limitations, ses petites choses, ses idées fixes, ses croyances; avec tout ce qui l'émeut, l'intéresse, l'excite ou lui répugne [...], de manière plus directe, plus complète et plus profonde que ne le ferait même la conversation avec un ami [...]. Alors bien entendu lorsqu'il est question de littérature, la beauté du style, la musicalité des phrases ont leur importance; la profondeur de la réflexion de l'auteur, l'originalité de ses pensées ne sont pas à dédaigner; mais un auteur c'est avant tout un être humain, présent dans ses livres [...] [condition discriminante entre toutes]. [Hélas], trop souvent on voit s'effiloche, au fil de pages qu'on sent dictées par l'esprit du temps davantage que par une individualité propre, un être incertain, de plus en plus fantomatique et anonyme.

[...] [U]n livre qu'on aime, c'est avant tout un livre dont on aime l'auteur, qu'on a envie de retrouver, avec lequel on a envie de passer ses journées.»

On a envie de passer ses journées avec Michel Houellebecq.

Paul-Frédéric Vincent

<sup>1</sup> Annabelle Laurent, «*Soumission* de Michel Houellebecq, un livre dangereux?», paru sur [www.20minutes.fr](http://www.20minutes.fr), état au 15 juin 2015.

<sup>2</sup> Voir notamment Romain Debluë, «Houellebecq en rade», paru sur [Causseur.fr](http://Causseur.fr), état au 15 juin 2015.

<sup>3</sup> Michel Houellebecq, *Non réconcilié*, Gallimard 2014, p. 7, citation de *Les anecdotes*, par le préfacier, Agathe Novak-Lechevalier.

## Le faux euro, une valeur refuge

**Lu dans la presse** – «Le nombre de faux billets en euros saisis entre janvier et juin a crû de 37% sur un an, a annoncé ce vendredi 17 juillet la Banque centrale européenne (BCE).»

Ces faux billets auraient-ils davantage de valeur marchande que les vrais?

P.-G. B.

# Pour un Conseil de la magistrature

À la suite de l'affaire Marie, de nombreuses interventions ont eu lieu en faveur d'une réorganisation de la surveillance de nos autorités judiciaires, du Tribunal cantonal en particulier. Elles se sont ajoutées aux réflexions alors en cours sur la réforme de la justice. La loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (LHSTC) du 8 mars 2011 consistait déjà en une première étape de cette réforme.

En novembre 2014, M. Dick Marty a publié un rapport sur la haute surveillance des autorités judiciaires vaudoises. Certaines de ses conclusions font écho à des propositions formulées par l'Ordre des avocats vaudois en 2010, lors de la procédure de consultation sur la LHSTC. Parmi celles-ci figurait l'institution, dans le Canton, d'un Conseil supérieur de la magistrature, dénommé plus récemment et plus simplement Conseil de la magistrature. Me Christophe Piguet, ancien Bâtonnier, avait défendu un tel projet durant son bâtonnat. Nous croyons savoir que les réflexions déjà entamées en 2010 sont largement partagées par son successeur Me Elie Elkaim.

Mercredi 10 juin dernier, Me Piguet était dans nos locaux afin de défendre ce projet.

## Etat des lieux

Actuellement, le spectre des compétences de surveillance et de gestion de la justice vaudoise est à la fois touffu et dispersé. La surveillance et le pouvoir disciplinaire sur les autorités judiciaires d'un rang inférieur au Tribunal cantonal dépendent de ce dernier. Sont notamment concernés les tribunaux d'arrondissement, les justices de paix ou encore les tribunaux des baux. De même, la nomination des magistrats de ces juridictions inférieures relève du Tribunal cantonal.

La constitution, la gestion et la surveillance du Tribunal cantonal est plus complexe. Pas moins de cinq autorités

ont aujourd'hui droit de regard sur son fonctionnement. La Commission de présentation du Grand Conseil se charge de sélectionner les candidatures et de préavis à l'intention du Grand Conseil. La Commission du Grand Conseil sur la haute surveillance du Tribunal cantonal exerce, comme son nom l'indique, la surveillance sur le Tribunal cantonal. Le Bureau du Grand Conseil a compétence pour ouvrir une enquête administrative contre un juge cantonal et décider de son éventuelle suspension. Le Bureau devra néanmoins transmettre le dossier au Tribunal neutre pour la prise d'une sanction disciplinaire. Cette procédure compliquée et lente n'a jamais été utilisée jusqu'à présent. Enfin, le Tribunal cantonal lui-même, par sa cour administrative, gère son organisation interne.

Ces dernières décennies, le nombre des juges cantonaux et de leurs suppléants a pris l'ascenseur. Encore onze à la fin des années 1980, les juges cantonaux sont aujourd'hui quarante-six, épaulés par onze suppléants. La justice vaudoise apparaît de fait de plus en plus comme une lourde machine aux yeux des justiciables. Sa surveillance en devient plus complexe.

## Correctifs à apporter

La procédure de nomination de ce grand nombre de juges cantonaux n'est pas sans poser des questions. Le système des listes fournies par les partis prévaut toujours. Ces derniers exigent de «leurs» juges qu'ils contribuent à la caisse centrale et on comprend qu'ils soient réticents à renoncer au système. Il n'est pas satisfaisant, pour l'indépendance de la justice, que le Grand Conseil nomme les juges qui reverseront une part de leur salaire aux partis qui composent précisément ce Conseil.

Selon Me Piguet, l'époque où – schématisons – une élite libérale choisissait onze avocats en son sein pour les nommer au Tribunal cantonal est ré-

volue. La complexification du droit et la tendance à la spécialisation rendent le choix des candidats très délicat. La solution passera sans doute par une sortie du système artificiel des partis. M. Dick Marty partage cet avis dans son rapport.

La surveillance disciplinaire d'un Tribunal à fort effectif mérite également une réforme. Si une sanction doit être prise contre un juge, il importe que – dans une première phase à tout le moins – la discrétion la plus absolue soit appliquée. La justice doit pouvoir échapper à toute influence médiatique ou politique durant une enquête. Le spectacle de députés montant à la tribune pour influencer l'enquête administrative du Bureau du Grand Conseil, ou se placer pour les élections, ne manquerait pas d'ébranler la confiance du justiciable en nos autorités.

Que la surveillance d'un organe judiciaire relève du monde politique pose en soi la question de l'indépendance. Probablement est-ce au caractère conciliant des Vaudois que l'on doit l'absence de problème d'envergure. A titre d'exemple, il était inacceptable que M. Pierre-Yves Maillard critique, devant le Grand Conseil, la décision de la Cour constitutionnelle relative à l'Hôpital de Rennaz. Si l'application de la loi ne convient pas aux autorités, qu'elles la changent.

## Un Conseil de la magistrature

Les tâches d'un Conseil de la magistrature porteraient donc essentiellement sur la nomination et la surveillance des magistrats vaudois. Un point primordial est néanmoins celui de sa composition. Face à la complexité des enjeux, il importe d'engager des magistrats dans cette tâche de surveillance et de nomination du Tribunal cantonal. Le jugement par les pairs a toujours été gage d'équité. On l'accepte pour les avocats, les notaires et les médecins. L'indépendance requise d'un juge n'est

pas moins importante que celle du médecin ou de l'avocat.

Un Conseil de la magistrature composé majoritairement de députés ne changera rien aux dysfonctionnements actuels. Peu de parlementaires, voire aucun, n'a d'expérience judiciaire de l'intérieur. L'une des propositions – très originale – de l'Ordre des avocats vaudois serait de permettre à des magistrats retraités de siéger au Conseil de la magistrature. Ils pourraient y être accompagnés par un ou deux avocats expérimentés. Le Conseil d'Etat, quant à lui, aurait pour tâche de désigner une ou deux personnes, moins directement liées au système vaudois, afin d'assurer un regard extérieur. Me Piguet évoquait la possibilité de nommer un juge fédéral à la retraite ou un professeur d'université.

Cette proposition risque de rencontrer la résistance du Grand Conseil qui perdrait ses compétences. Nous avons montré l'intérêt des partis au maintien du système actuel. Mais la proposition des avocats vaudois n'enlève pas toute compétence au Grand Conseil puisque celui-ci reste constitutionnellement le concepteur de l'organisation judiciaire vaudoise. En cela il continue notamment de surveiller la gestion financière de la justice.

Concernant la nomination des juges, on peut se demander si le Conseil de la magistrature sélectionne et désigne, ou se contente de sélectionner et de présenter les candidats au Grand Conseil qui, lui, décide. Nous penchons pour la première variante. Mais toutes deux ont l'avantage de permettre à des gens extrêmement qualifiés et sensibles aux enjeux du métier de magistrat de sélectionner les meilleurs juges pour notre Tribunal cantonal.

Les contours d'un futur Conseil de la magistrature ne sont pas encore arrêtés avec précision. *La Nation* suit le dossier.

Félicien Monnier

## Problèmes pour transpirer

À l'heure où les bureaux et les rédactions se vident, où des quotidiens anémiques distillent des séries de reportages préparés il y a de longs mois, il est difficile de trouver matière substantielle et politique pour remplir un bimensuel vaudois. Même nos rédacteurs sèchent et nos lecteurs ne nous lisent plus, amollis par la chaleur sur une plage lointaine. La rédaction de *La Nation* a donc décidé de leur soumettre quelques problèmes ludiques en rapport avec la vague de chaleur.

### Problème 1

Horriqué de voir votre gazon jauni et racorni, vous empoignez votre arrosoir de quinze litres pour lui donner un peu de fraîcheur. Combien d'arrosoirs devrez-vous répandre sur vos 300 m<sup>2</sup> de pelouse pour imiter la petite pluie d'orage qui tarde tant à venir?

### Problème 2

Harassé par la chaleur dans votre cuisine, vous décidez de laisser la porte

du frigo ouverte, histoire d'amener un peu de frais. Et tant pis pour la leçon de morale énergétique que votre voisin «hipster» et sa partenaire bobo ne manqueront pas de vous asséner s'ils l'apprennent. Aurez-vous pour autant moins chaud?

### Problème 3

Après avoir ajouté des glaçons dans votre verre d'eau, celui-ci est plein à ras bord, avec quelques petits icebergs dépassant. Votre verre va-t-il déborder lorsque les glaçons auront fondu?

Et si vous faites de même avec des glaçons dans votre whisky?

### Problème 4

Le corps humain est bien conçu: il reste à 37°C même si la température externe dépasse cette valeur, en évacuant la chaleur excédentaire par évaporation, selon le même principe de la gourde poreuse en cuir, dont le contenu reste miraculeusement frais. Si la

canicule atteint 40°C, combien d'eau faudra-t-il boire pour ne pas risquer le coup de chaleur? Vous sentirez-vous mieux en enclenchant le ventilateur?

### Problème 5

Vous avez demandé l'asile climatique dans un village élevé des Alpes valaisannes. Vous avez sympathisé avec le propriétaire de votre logement de vacances, qui vous invite un soir dans sa cave pour déguster le vin des glaciers. La particularité du breuvage tient au fait que l'on soutire chaque année la moitié du tonneau, qui est remplacée par du vin nouveau à la récolte suivante.

Votre hôte vous indique que le tonneau duquel vous buvez le nectar date de 1947. Quelle est la fraction de ce fameux millésime qui reste dans vos verres?

### Problème 6

Quelle serait l'augmentation du niveau du lac Léman si tous les Vaudois

décidaient de s'y rafraîchir en même temps?

Nos lecteurs trouveront dans notre prochaine édition les réponses argumentées à ces questions fondamentales restées depuis trop longtemps sans réponse.

Réd.

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

# Marquises de Blaise Hofmann

Les Marquises constituent un archipel de huit îles situées au Nord-Est de la Polynésie française, en plein cœur de l'Océan Pacifique, à des milliers de kilomètres de l'Amérique du Sud et de l'Indonésie. Entre le XVII<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle, quelques rares explorateurs ont décrit ces lieux isolés et les mœurs de leurs habitants, rapportant des récits de guerres tribales, de tatouages rituels et de cannibalisme.

C'est à la découverte de cet univers lointain que Blaise Hofmann a choisi de passer trois mois dans l'archipel d'où il ramène un nouveau récit de voyage simplement intitulé *Marquises*<sup>1</sup>. L'auteur, né en 1978 à Morges, a régulièrement signé dans la presse des chroniques de voyage et publié plusieurs récits de ses périples. La narration de sa rude expérience de moutonnier d'un été sur l'Alpe lui a valu le Prix Nico-

las-Bouvier (*Estive*, 2007, *La Nation* N° 1816).

C'est donc en véritable écrivain-voyageur que Blaise Hofmann relate sa rencontre avec ces terres perdues. Se déplaçant d'île en île, il raconte les Marquises et les Marquisiens d'aujourd'hui avec intelligence, précision et une pointe de dérision qu'il réserve également à lui-même.

Son récit se présente comme un carnet de route où il consigne ses observations et ses impressions. Voyageant avec des moyens limités, il n'est ni un touriste, ni un ethnologue. Ses contacts avec les insulaires sont simples et directs. Cette approche lui permet de susciter des rencontres avec des personnages singuliers pour lesquels l'auteur témoigne d'une réelle sympathie. Dans chaque île visitée, Blaise Hofmann noue contact avec quelques habitants dont il décrit

le caractère, les activités, les projets et souvent les liens familiaux. Son livre contient ainsi une série de portraits de Marquisiens et de Marquisiennes particulièrement attachants, plus vrais et plus actuels que l'image que l'on se fait habituellement en pensant à Paul Gauguin ou Jacques Brel.

Le lecteur découvrira au fil des pages de *Marquises* la luxuriance de la végétation, l'immensité océane, la présence de l'Eglise et la résurgence des rites ancestraux, l'éruption de la consommation mondialisée, les conditions de vie frugales et les initiatives locales qui naissent en dépit ou sous l'égide distante et prodigue de l'administration de ce territoire français d'outre-mer.

Pour son séjour, l'écrivain a réuni différents comptes rendus laissés par les navigateurs d'autrefois. Ceux-ci sont au demeurant peu nombreux et parfois contradictoires quant aux mœurs des indigènes, notamment sur la question controversée de l'anthropophagie. Au fil de ses rencontres, l'auteur parvient souvent à retrouver la trace des descendants de ceux qu'ont décrits les voyageurs qui s'arrêtèrent aux Marquises. En confrontant leurs souvenirs aux témoignages de ces explorateurs, on prend la mesure de l'incompréhension réciproque qui a pu s'installer entre les autochtones et leurs visiteurs.

Pour autant, le regard que porte Blaise Hofmann sur le travail de description et de consignation mené par les Européens – explorateurs, marins, aventuriers, administrateurs ou missionnaires – n'est pas forcément critique. Au contraire, dans le renouveau culturel et identitaire que connaît depuis une ou deux décennies ce petit peuple de dix mille âmes, l'apport de ces témoignages s'avère essentiel dans la réappropriation des coutumes et des traditions.

## Le colon vaudois de Fatu Hiva

Au cours de ses pérégrinations, Blaise Hofmann eut l'occasion de

mettre en lumière l'étonnante histoire de François Grelet, de La Tour-de-Peilz, venu s'établir en 1892 sur l'île de Fatu Hiva avec l'intention d'y développer le potentiel agricole du territoire<sup>2</sup>. Sérieux et travailleur, il multiplia les entreprises et lança de nombreuses initiatives, de la plantation du café à l'élevage et au commerce du coprah. Ses efforts incessants se heurtèrent hélas aux calamités naturelles et à l'impéritie de l'administration coloniale. Ses espoirs et ses difficultés sont minutieusement relatées dans la correspondance suivie qu'il entretint avec sa famille restée sur les bords du Léman et à laquelle il dut, la mort dans l'âme, demander à plusieurs reprises une aide financière. S'il ne reste rien aujourd'hui des tentatives agricoles de François Grelet, il fit souche à Fatu Hiva où son fils Willy devint chef de l'île, ami de Gauguin et titulaire de la Légion d'honneur. La fille de Willy Grelet, aujourd'hui alerte vieille dame, anime le musée de l'île installé dans la propre demeure de son aïeul vaudois.

«*Marquises*» est une prenante invitation au voyage, au dépaysement et aux horizons nouveaux. Si Blaise Hofmann exprime avec talent la force et la richesse de la nature, il évite le piège de l'exotisme facile. Sa description des Marquisiens d'aujourd'hui nous fait découvrir et apprécier une communauté en voie de renaissance, cherchant son chemin entre les traditions ancestrales, une modernité parfois frelatée et le cadre plutôt bienveillant de l'administration française d'outre-mer.

Vincent Hort

<sup>1</sup> Blaise Hofmann, *Marquises*, Editions Zoé, novembre 2014, 250 p.

<sup>2</sup> Coïncidence: on relèvera dans l'édition de juin de *Passé Simple*, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, le cas du Vaudois Jean-Samuel Guisan, chargé, en vertu de ces mêmes qualités de sérieux et d'assiduité au travail, de relever l'agriculture de la Guyane à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

## Hipster: mode d'emploi

A peine avions-nous commencé à cerner le phénomène du «bobo» que déjà un voyage outre-Atlantique nous force à interroger celui du *hipster*. Qu'est-ce qu'un *hipster*? Un mode de vie, une philosophie, un simple style vestimentaire?

Sur le plan historique, les tout premiers *hipsters* sont apparus dans les années 1920. Ils étaient ainsi désignés parce qu'ils étaient blancs et parce qu'ils fréquentaient des salles de concert consacrées à la musique afro-américaine.

Ils sortaient du cadre, allaient voir ailleurs.

En effet, l'une des deux hypothèses étymologiques du terme «hipster» stipule qu'il proviendrait du mot *hip* qui signifie en wolof, langue du Sénégal, «voir» ou du mot *hipi* signifiant quant à lui «ouvrir les yeux». S'il est donc une première caractéristique à noter sur l'état d'esprit du *hipster*, il s'agit de sa volonté permanente de se libérer de tout conditionnement tant géographique que social. Et quand bien même il incarne un véritable mythe américain, il n'aura de cesse de se proclamer «citoyen du monde».

Aux yeux du *hipster*, se démarquer sur le plan vestimentaire du reste des consommateurs modernes est une priorité. Sa chemise à carreau sort tout droit de la garde-robe d'un bûcheron canadien, ses jeans sont trop courts et trop serrés et ses chaussures de ville – neuves ou d'occasion – sont usées mais sophistiquées. De même, sa barbe, en apparence négligée, fait l'objet d'un entretien rigoureux et de fréquentes visites chez le barbier. S'il se trouve qu'un accessoire ou qu'un vêtement n'a pas pu échapper au circuit industriel du marché contemporain, le *hipster* soumet ledit vêtement ou accessoire à un ensemble de conditions. Ainsi les seules lunettes Ray-Ban – marque extrêmement populaire – admises sur le nez d'un *hipster* sont les fameuses, mythiques et classiques Ray-Ban original Wayfarer®, créées en 1952 et portées par de nombreuses personnalités qui firent la gloire de cette époque.

Voilà qui explique entre autre l'assidue fréquentation *hipster* des boutiques de seconde main et des friperies *vintage*. Souvent situées dans des endroits et quartiers stratégiques des grandes villes, ces boutiques un rien ringardes

deviennent du même coup des points de rencontre officiels. Elles sont voisines de bars marginaux également réservés aux habitués des vinyls et des albums de grands groupes – «mais avant qu'ils ne soient connus et qu'ils ne sombrent dans les profondeurs ténébreuses de l'industrie du son, *of course*».

Dans sa vie culturelle en général, le *hipster* fuit les grandes productions cinématographiques *mainstream* et grand public pour se concentrer sur le cinéma d'auteur. Il regarde également avec nostalgie les films de Stanley Kubrick ou David Lynch. En littérature, il serait impensable de ne pas mentionner le titre universel de Jack Kerouac intitulé *On the road*. Quoiqu'il soit devenu trop populaire à leurs yeux, les *hipster* n'en demeurent pas moins fiers de cet ancêtre. Quelques livres de philosophie traînent également sur leur table de chevet. Nietzsche de préférence...

Sur le plan politique, le *hipster* est révolté contre le pouvoir en place, quel qu'il soit. En effet, et par définition, ce dernier instrumentalise les citoyens en vue de faire d'eux des consommateurs bien rangés qui ne sortent pas du cadre. Dans les faits et non sans surprise, il apparaît que la pensée politique nourrie par les *hipsters* va rarement plus loin que le simple désir de voir la paix descendre sur terre et entre tous les peuples.

Enfin, et malgré toutes les bonnes intentions anticapitalistes et végétariennes de ce mouvement plus-gauchiste-tu-meurs, un bon nombre de contradictions peinent à faire de lui l'objet d'un discours cohérent. Dans les faits, le *hipster* et son mode de vie se résument en quelques mots. Il est jeune, anti-consumériste et adopte un mode de vie témoignant de façon ostentatoire de sa volonté d'opposition à toute forme de codes et de catégorisations. D'ailleurs, si vous demandez à un *hipster* s'il est un *hipster*, il se gardera, au nom de son opposition farouche aux catégories, de vous répondre que oui. Et c'est bien là que le bât blesse. Anticapitaliste alors qu'il est lui-même fidèle à des marques officiellement reconnues *hipster* et hors de prix? Contre les codes alors que son propre mode de vie est intégralement codifié? Hips...

Charlotte Monnier

## Asile: vive les vacances!

Scandale estival dans la politique fédérale: on découvre qu'un certain nombre de réfugiés, en majorité érythréens et somaliens, qui ont obtenu l'asile en persuadant nos autorités qu'ils étaient véritablement menacés des pires tortures dans leur pays, obtiennent de la Confédération des autorisations de voyage qui leur permettent d'aller tranquillement passer l'été... dans leur pays! La destination du voyage est généralement simulée; on évoque par exemple des sommes d'argent discrètement versées au consulat général d'Erythrée à Genève, lequel dément, évidemment.

## LE COIN DU RONCHON

Le laxisme de la Confédération dans ce domaine est dénoncé par les autorités cantonales; les médias en

parlent peu parce que le fédéralisme n'est pas vendeur. Mais l'UDC donne aussi de la voix – et ça, c'est bon pour les gros titres! – en s'indignant notamment de ce que les vacances de ces faux réfugiés sont financées par les contribuables helvétiques. Il paraît en effet que 91% des Erythréens installés récemment en Suisse touchent l'aide sociale.

Les mauvaises langues – rien à voir avec les rédacteurs de *La Nation* – estiment qu'il y a tout de même quelque chose de paradoxal à voir ainsi l'UDC se battre pour empêcher les réfugiés de quitter la Suisse.

Sans rire: gageons que les Italiens, confrontés à un afflux autrement plus massif de «migrants», préféreraient payer ceux-ci pour qu'ils repartent en vacances au sud de la Méditerranée et aillent se réfugier dans leur propre pays, plutôt que de rester en Italie.